

## NOTICE TELESERVICES : Déclarer vos revenus

### Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>OBJET DE LA NOTICE</b> .....	<b>3</b>
<b>A QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE ?</b> .....	<b>3</b>
<b>PRE-REQUIS</b> .....	<b>3</b>
<b>LE GUIDE PAS A PAS POUR SAISIR VOTRE DECLARATION DES REVENUS</b> .....	<b>4</b>
<b>1. SE CONNECTER SUR HTTP://WWW.IMPOTS.NC</b> .....	<b>4</b>
<b>2. ACCEDER A L'ESPACE FISCAL ET A LA DECLARATION DE REVENUS</b> .....	<b>5</b>
<b>3. GESTION DES CONTRATS DE PAIEMENT</b> .....	<b>6</b>
Etablir un contrat de paiement.....	7
Modifier le montant de mes acomptes provisionnels.....	8
Modifier le montant des mensualités à venir. ....	9
<b>4. COMMENCER LA SAISIE DE VOTRE DECLARATION DES REVENUS</b> .....	<b>12</b>
Navigation entre les étapes .....	14
Quitter sa déclaration des revenus sans l'envoyer .....	14
Revenir sur sa déclaration des revenus en brouillon .....	15
<b>5. ETAPE 1 « MES INFORMATIONS PERSONNELLES »</b> .....	<b>16</b>
<b>6. ETAPE 2 : JE DECLARE</b> .....	<b>17</b>
Exemple avec le cadre « Traitements, salaires, pensions et rentes » .....	18
Encart « Mon guide » et onglet « Notice » .....	18
Bouton « i » .....	19
Fonction « Joindre un fichier » .....	19
Fonction « Tout effacer » .....	19
Bouton « Enregistrer et fermer » .....	19
Déclaration des revenus fonciers .....	20
<b>7. ETAPE 3 : JE VERIFIE ET J'ENVOIE</b> .....	<b>21</b>
<b>8. ENVOYER LA DECLARATION DES REVENUS</b> .....	<b>22</b>
<b>9. ACCUSE DE RECEPTION ET CONTRAT DE PAIEMENT</b> .....	<b>22</b>
Etablir un contrat de paiement programmée .....	22
Modifier le montant des acomptes provisionnels. ....	23
Modifier le montant de mes mensualités à venir. ....	23
<b>10. CONSULTER LA DECLARATION DES REVENUS APRES ENVOI</b> .....	<b>24</b>
<b>CORRIGER VOTRE DECLARATION DES REVENUS AVANT LE 30 JUIN</b> .....	<b>24</b>
<b>1. ACCES A LA FONCTION</b> .....	<b>24</b>
<b>2. CONSULTER L'HISTORIQUE DES DECLARATIONS ENVOYEEES</b> .....	<b>25</b>
<b>CORRIGER VOTRE DECLARATION DES REVENUS APRES LE 30 JUIN</b> .....	<b>25</b>
<b>MA SITUATION FAMILIALE A CHANGE</b> .....	<b>26</b>
<b>1. MARIAGE OU PACS</b> .....	<b>26</b>
<b>2. DIVORCE, SEPARATION, RUPTURE DE PACS OU DECES</b> .....	<b>27</b>



**AUTRE NOTICES ..... 28**

## Objet de la notice

Cette notice explique comment effectuer sa déclaration des revenus en ligne.

## A qui s'adresse cette notice ?

Cette notice s'adresse à toutes les personnes physiques souhaitant déclarer leurs revenus.

## Pré-requis

Avant de pouvoir utiliser ce service, vous devez :

**1- disposer d'un compte personnel**

Voir la notice « Créer mon compte personnel » pour plus d'informations.

**2- être abonné au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »**

Voir la notice « S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne » »

## Le guide pas à pas pour saisir votre déclaration des revenus

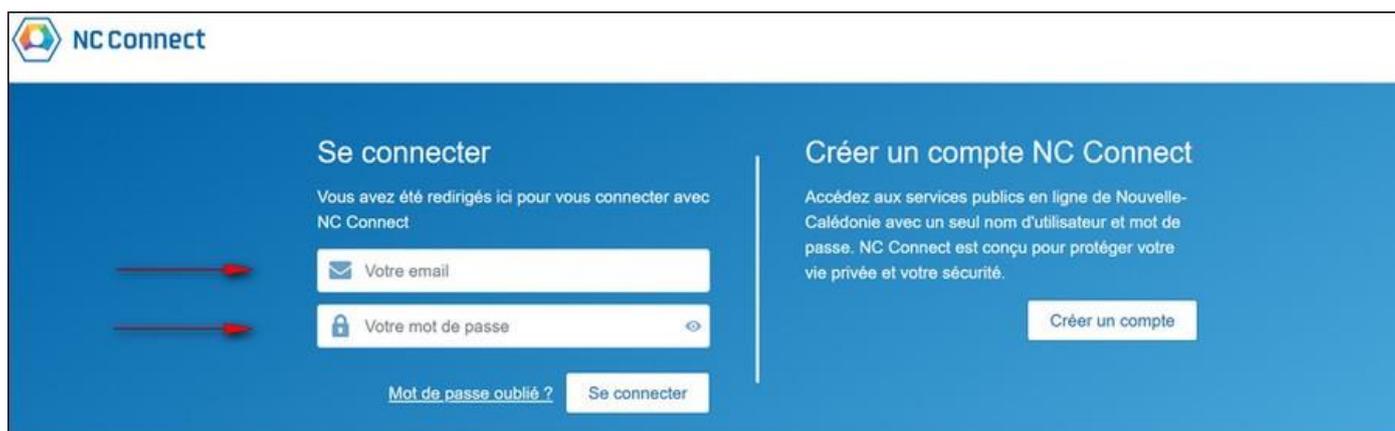
### 1. Se connecter sur <http://www.impots.nc>

- Cliquez sur « S'identifier avec NC Connect ».



The screenshot shows the DSF website home page. A callout box highlights the 'S'identifier avec NC Connect' button. The page features the DSF logo, a navigation menu with 'Accueil', and a section titled 'Vos démarches fiscales en ligne, c'est :'. This section lists four benefits: Facile, Rapide, Sûr, and Pratique. The 'S'identifier avec NC Connect' button is highlighted with a red arrow and a callout box that says: 'Accédez à tous les services en vous connectant avec un seul identifiant et mot de passe : S'identifier avec NC Connect. En savoir plus sur NC Connect'.

- Saisir l'adresse email ainsi que le mot de passe que vous avez défini lors de la création de votre compte (notice 1 « Créer mon compte personnel »).



The screenshot shows the NC Connect login page. It features a 'Se connecter' section with two input fields: 'Votre email' and 'Votre mot de passe'. Below these fields are links for 'Mot de passe oublié ?' and a 'Se connecter' button. To the right is a 'Créer un compte NC Connect' section with a 'Créer un compte' button. The page is titled 'NC Connect' and includes a navigation menu.

- Cliquer sur le bouton « Se connecter »

## 2. Accéder à l'espace fiscal et à la déclaration de revenus

La page suivante est affichée :



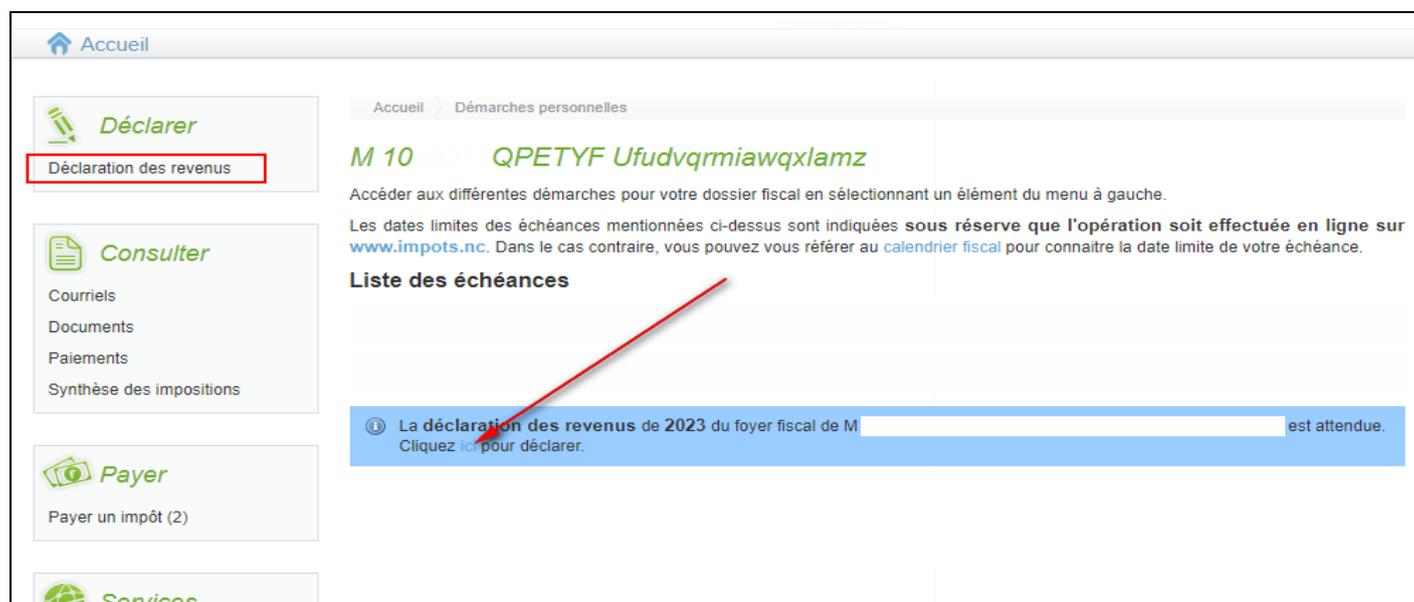
➤ Cliquer sur le bouton vert « Effectuer vos démarches »

Note :

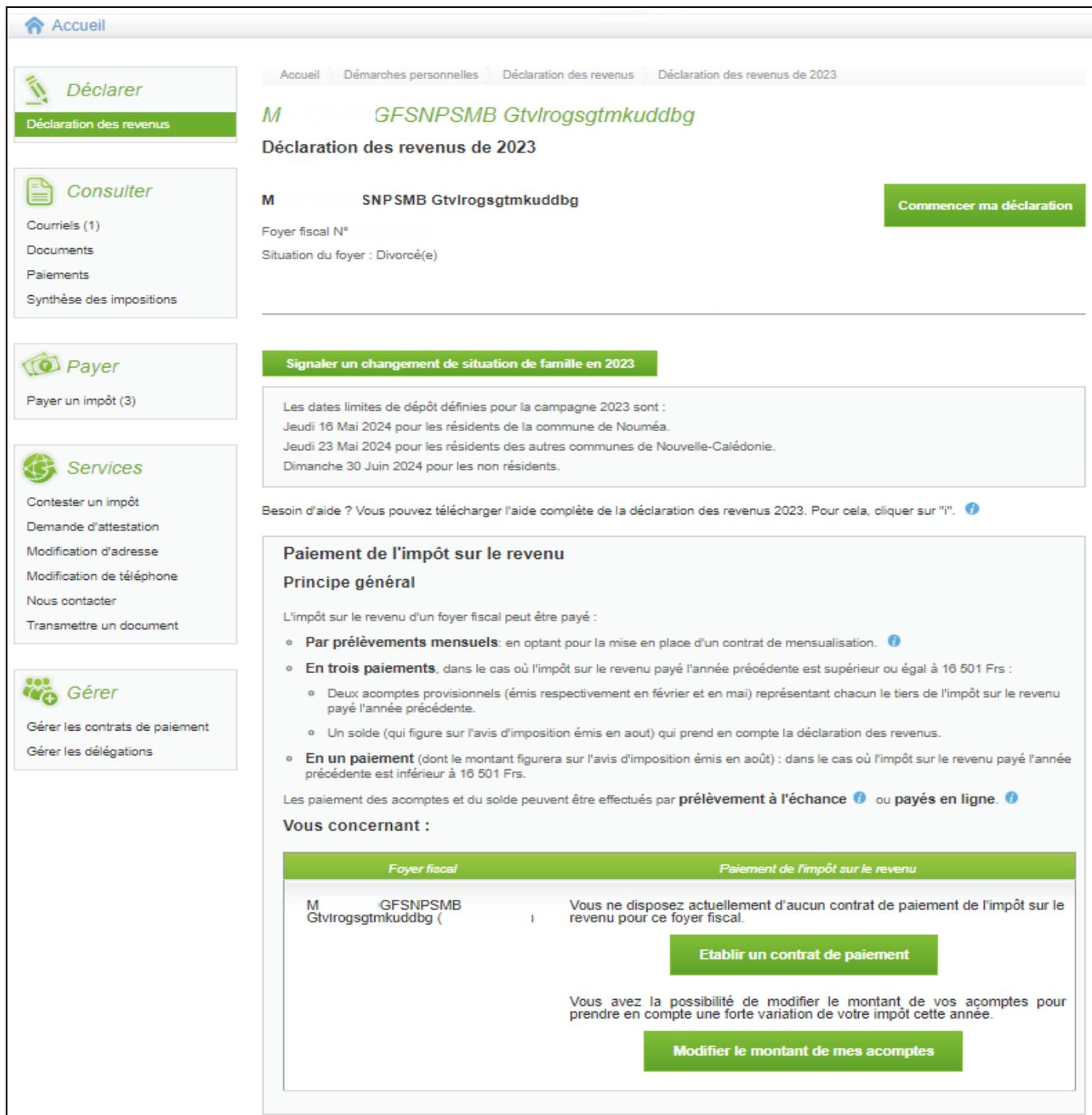
Si la déclaration ne concerne pas votre propre compte et concerne un tiers pour lequel vous avez une délégation, cliquez sur le bouton violet « Effectuer des démarches ».

Si vous n'avez pas encore de délégation pour le tiers en question, veuillez suivre la notice « Effectuer des démarches fiscales pour un tiers » disponible sur [www.impots.nc](http://www.impots.nc) dans la rubrique « Notices ».

➤ La page suivante est affichée. Cliquer sur « **Déclaration des revenus** » ou sur le lien « **ici** » dans la liste des échéances pour accéder à la déclaration de revenus.



➤ La page suivante est affichée :



Accueil

Accueil > Démarches personnelles > Déclaration des revenus > Déclaration des revenus de 2023

**M GFSNPSMB Gtvirosgtmkudbg**

**Déclaration des revenus de 2023**

**M SNPSMB Gtvirosgtmkudbg** [Commencer ma déclaration](#)

Foyer fiscal N°  
Situation du foyer : Divorcé(e)

[Signaler un changement de situation de famille en 2023](#)

Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2023 sont :  
Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa.  
Jeudi 23 Mai 2024 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.  
Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents.

Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, cliquer sur "i".

**Paiement de l'impôt sur le revenu**

**Principe général**

L'impôt sur le revenu d'un foyer fiscal peut être payé :

- **Par prélèvements mensuels**: en optant pour la mise en place d'un contrat de mensualisation.
- **En trois paiements**, dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est supérieur ou égal à 16 501 Frs :
  - Deux acomptes provisionnels (émis respectivement en février et en mai) représentant chacun le tiers de l'impôt sur le revenu payé l'année précédente.
  - Un solde (qui figure sur l'avis d'imposition émis en août) qui prend en compte la déclaration des revenus.
- **En un paiement** (dont le montant figurera sur l'avis d'imposition émis en août) : dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est inférieur à 16 501 Frs.

Le paiement des acomptes et du solde peuvent être effectués par **prélèvement à l'échance** ou **payés en ligne**.

**Vous concernant :**

Foyer fiscal	Paiement de l'impôt sur le revenu
M GFSNPSMB Gtvirosgtmkudbg (	Vous ne disposez actuellement d'aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour ce foyer fiscal.

[Etablir un contrat de paiement](#)

Vous avez la possibilité de modifier le montant de vos acomptes pour prendre en compte une forte variation de votre impôt cette année.

[Modifier le montant de mes acomptes](#)

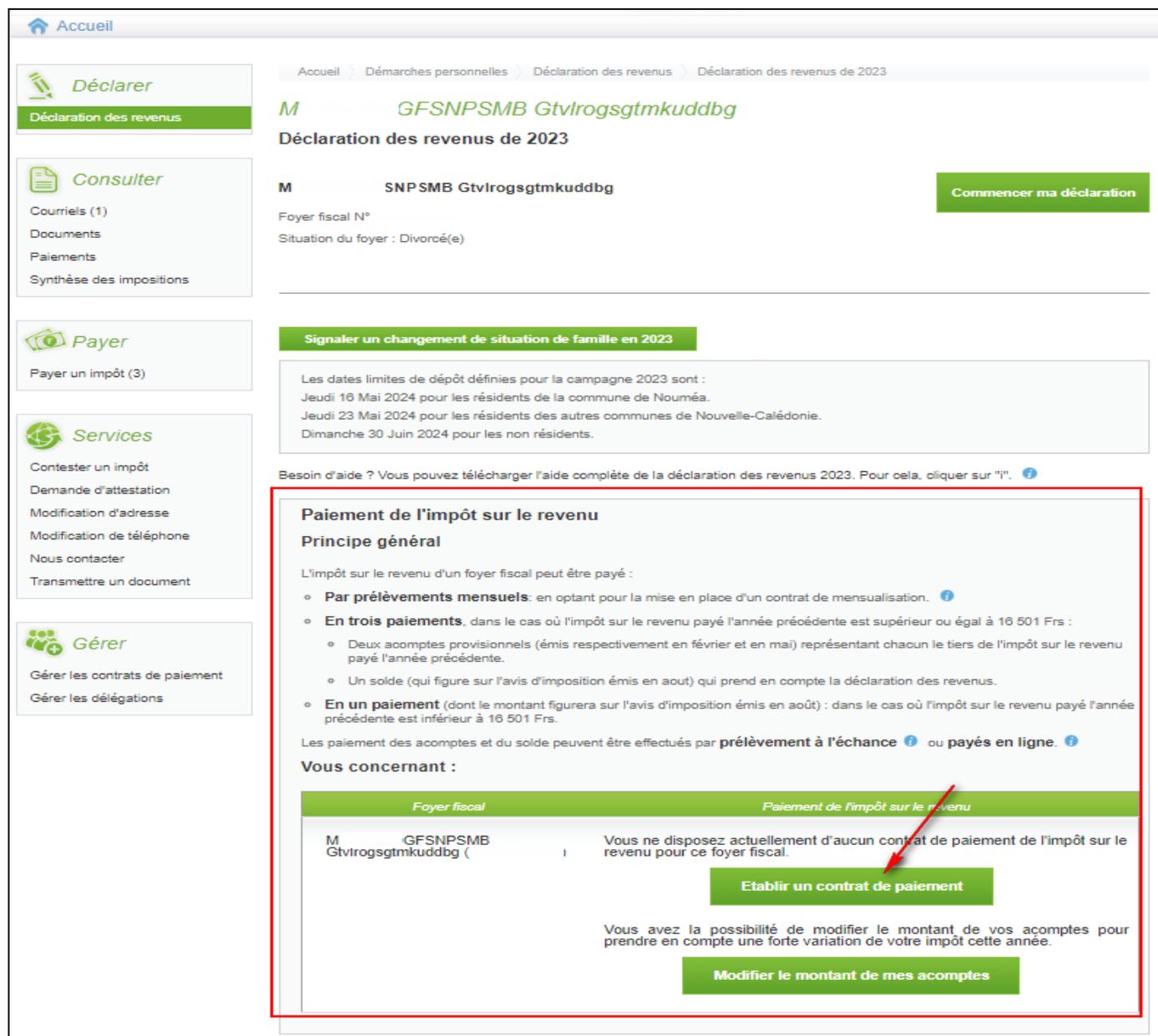
### 3. Gestion des contrats de paiement.

Depuis la page d'accueil de la déclaration de revenus, menu « **Déclarer > Déclaration de revenus** », il est possible :

- D'établir un contrat de paiement ;
- Modifier le montant des acomptes provisionnels ;
- Modifier le montant des mensualités dans le cas d'un contrat de mensualisation déjà établi.

Etablir un contrat de paiement

Si vous n'avez pas encore établi de contrat de prélèvement pour le paiement de l'impôt sur le revenu, vous pouvez établir un contrat en cliquant sur le bouton « **Etablir un contrat de paiement** » dans la partie de la page relative au paiement de l'impôt sur le revenu.



Accueil

Accueil > Démarches personnelles > Déclaration des revenus > Déclaration des revenus de 2023

**M** **GFSNPSMB Gtvlogsgtmkuddbg**

**Déclaration des revenus de 2023**

**M** **SNPSMB Gtvlogsgtmkuddbg** **Commencer ma déclaration**

Foyer fiscal N°  
Situation du foyer : Divorcé(e)

**Signaler un changement de situation de famille en 2023**

Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2023 sont :  
Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa.  
Jeudi 23 Mai 2024 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.  
Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents.

Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, cliquer sur "i".

**Paiement de l'impôt sur le revenu**

**Principe général**

L'impôt sur le revenu d'un foyer fiscal peut être payé :

- Par **prélèvements mensuels**: en optant pour la mise en place d'un contrat de mensualisation.
- En **trois paiements**, dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est supérieur ou égal à 16 501 Frs :
  - Deux acomptes provisionnels (émis respectivement en février et en mai) représentant chacun le tiers de l'impôt sur le revenu payé l'année précédente.
  - Un solde (qui figure sur l'avis d'imposition émis en août) qui prend en compte la déclaration des revenus.
- En **un paiement** (dont le montant figurera sur l'avis d'imposition émis en août) : dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est inférieur à 16 501 Frs.

Les paiements des acomptes et du solde peuvent être effectués par **prélèvement à l'échéance** ou **payés en ligne**.

**Vous concernant :**

Foyer fiscal	Paiement de l'impôt sur le revenu
M GFSNPSMB Gtvlogsgtmkuddbg (	Vous ne disposez actuellement d'aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour ce foyer fiscal.

**Etablir un contrat de paiement**

Vous avez la possibilité de modifier le montant de vos acomptes pour prendre en compte une forte variation de votre impôt cette année.

**Modifier le montant de mes acomptes**

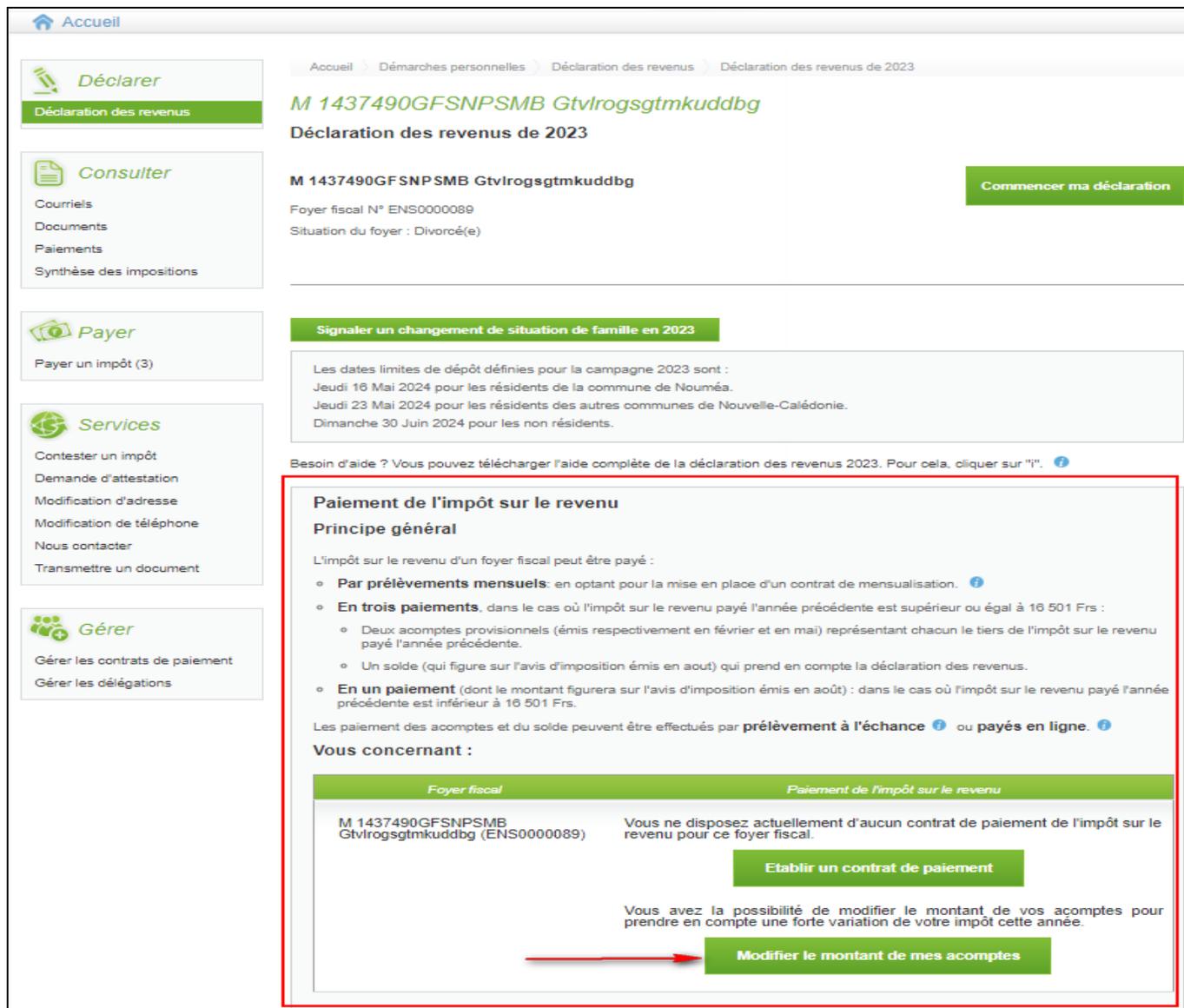
En cliquant sur le bouton « **Etablir un contrat de paiement** », vous serez redirigé vers le menu « **Gérer** > **Gérer les contrats de paiement** » de votre compte en ligne. Vous pourrez établir un contrat de prélèvement à l'échéance ou établir un contrat de mensualisation.

Note :

Pour plus d'informations concernant la création d'un contrat de paiement, veuillez suivre la notice « Payer un impôt en ligne et gérer les contrats de paiement établis avec le service de la recette » accessible [en cliquant ici](#).

## Modifier le montant de mes acomptes provisionnels

Que vous ayez établi ou non un contrat de prélèvement à échéance pour le paiement de vos acomptes provisionnels, vous pouvez modifier le montant des acomptes qui n'ont pas encore été payés en cliquant sur le bouton « **Modifier le montant de mes acomptes** » dans la partie de la page relative au paiement de l'impôt sur le revenu.



The screenshot shows the user interface for the 2023 tax declaration. The user is logged in as 'M 1437490GFSNPSMB Gtvvrosgtmkudbg'. The page title is 'Déclaration des revenus de 2023'. A sidebar on the left contains navigation options: Déclarer, Consulter, Payer, Services, and Gérer. The main content area includes a 'Commencer ma déclaration' button, a 'Signaler un changement de situation de famille en 2023' button, and a section for 'Paieement de l'impôt sur le revenu'. This section explains the general principle of tax payment and offers options: 'Etablir un contrat de paiement' and 'Modifier le montant de mes acomptes'. A red box highlights the 'Modifier le montant de mes acomptes' button, which is pointed to by a red arrow.

En cliquant sur le bouton « **Modifier le montant de mes acomptes** », vous serez redirigé vers la page suivante vous permettant de modifier :

- le montant des acomptes 1 et 2, si la démarche est effectuée avant la date limite de paiement de l'acompte 1;
- le montant du 2<sup>ème</sup> acompte seulement, si la démarche est effectuée entre la date limite de paiement de l'acompte 1 et la date limite de paiement de l'acompte 2.

[Accueil](#)

Accueil > Démarches personnelles > Déclaration des revenus > Modifier le montant de mes acomptes

**M**      **GFSNPSMB GtvIrogsgtmkudbg**

**Modifier le montant de mes acomptes**

**? Mon guide**

Vous pouvez modifier vos prélèvements d'acomptes à la baisse ou à la hausse.

Si vous demandez la modification avant la date limite de paiement de l'acompte N°1, le montant des deux acomptes pourra être modifié. Si vous demandez la modification après la date limite de paiement de l'acompte N°1, seul le montant de l'acompte N°2 sera modifié.

En cas de baisse des prélèvements, vous vous exposez à des pénalités si vous avez sous-évalué le montant de vos acomptes (LP.1056-1 du code des impôts).

**Acomptes provisionnels concernant l'impôt de M**      **GFSNPSMB GtvIrogsgtmkudbg (foyer fiscal n°**      **)**

Vous estimez que l'impôt sur le revenu que vous devrez payer en 2024 sera inférieur au montant payé en 2023 et vous souhaitez réduire le montant de vos acomptes.

Modifier le montant de l'acompte n°1 (date limite de paiement: 17/04/2024)	255 000	Paiement déjà réalisé	0
Modifier le montant de l'acompte n°2	255 000		

J'ai lu les explications mentionnées dans "Mon guide" et j'ai compris que je m'expose à des pénalités si j'ai sous évalué le montant de l'impôt sur le revenu qui devra être payé en 2024. \*

Retour
Confirmer

- Renseignez le montant du/des prélèvements souhaités au titre de chacun des acomptes.
- Cliquez sur « Confirmer » pour valider votre modification.

**Note :**

- La modification du montant des acomptes n'est possible qu'une seule fois.
- Si vous souhaitez mettre en place un contrat de prélèvement à échéance pour le paiement de vos acomptes provisionnels de l'année et des années suivantes, veuillez suivre la notice « Payer un impôt en ligne et gérer les contrats de paiement établis avec le service de la recette » accessible [en cliquant ici](#).

**Modifier le montant des mensualités à venir.**

Dans le cas où vous avez déjà établi un contrat de mensualisation pour le paiement de votre impôt sur le revenu, il vous est possible de modifier le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse en fonction du montant provisionnel de votre impôt.

Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton « **Modifier le montant de mes mensualités** » dans la partie de la page relative au paiement de l'impôt sur le revenu.

**Déclarer**

Déclaration des revenus

---

**Consulter**

Courriels  
Documents  
Palements  
Synthèse des impositions

---

**Payer**

Payer un impôt (2)

---

**Services**

Contester un impôt  
Demande d'attestation  
Modification d'adresse  
Modification de téléphone  
Nous contacter  
Transmettre un document

---

**Gérer**

Gérer les contrats de paiement  
Gérer les délégations

Accueil > Démarches personnelles > Déclaration des revenus > Déclaration des revenus de 2023

**M QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz**

**Déclaration des revenus de 2023**

**M I** Commencer ma déclaration

Foyer fiscal N° Mv  
Situation du foyer : Marié(e)

---

Signaler un changement de situation de famille en 2023

Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2023 sont :

Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa.

Jeudi 23 Mai 2024 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.

Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents.

Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, cliquer sur "i". ?

**Paiement de l'impôt sur le revenu**

**Principe général**

L'impôt sur le revenu d'un foyer fiscal peut être payé :

- **Par prélèvements mensuels**: en optant pour la mise en place d'un contrat de mensualisation. ?
- **En trois paiements**, dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est supérieur ou égal à 16 501 Frs :
  - Deux acomptes provisionnels (émis respectivement en février et en mai) représentant chacun le tiers de l'impôt sur le revenu payé l'année précédente.
  - Un solde (qui figure sur l'avis d'imposition émis en août) qui prend en compte la déclaration des revenus.
- **En un paiement** (dont le montant figurera sur l'avis d'imposition émis en août) : dans le cas où l'impôt sur le revenu payé l'année précédente est inférieur à

Les paiements des acomptes et du solde peuvent être effectués par **prélèvement à l'échéance** ? ou **payés en ligne**. ?

**Vous concernant :**

Foyer fiscal	Paiement de l'impôt sur le revenu
M MA ou MME	<p>Vous disposez actuellement d'un contrat de paiement de mensualisation pour le paiement de l'impôt sur le revenu de ce foyer fiscal (compte BNC 0476i)</p> <p>Vous êtes prélevés tous les 10 du mois. Le montant de ces mensualités sera modulé de façon automatique à partir du mois de septembre, pour tenir compte du montant de l'impôt sur le revenu réellement dû en 2024. Vous en serez informés sur votre avis d'imposition.</p> <p>Vous avez la possibilité de modifier (une seule fois) le montant de vos mensualités.</p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <span style="background-color: #4CAF50; color: white; padding: 5px 15px; border-radius: 3px; font-weight: bold;">Modifier le montant de mes mensualités</span> </div>

En cliquant sur le bouton « **Modifier le montant de mes mensualités** », vous serez redirigé vers la page suivante vous permettant de modifier :

- Le compte bancaire utilisé pour votre contrat de mensualisation ;
- Le compte bancaire utilisé pour l'ensemble de vos contrats de paiement ;
- le montant des mensualités à venir.

Accueil > Démarches personnelles > Gérer les contrats de paiement > Modifier un contrat de paiement

M **PETYF Ufudvqrmiawxlamz**

Etape 1/3 **Etape 2/3** Etape 3/3

### Modifier un contrat de paiement

Que souhaitez-vous faire?

Modifier le compte bancaire (compte BNC n° 04 i12) associé au contrat que vous avez sélectionné (contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer

Modifier le compte bancaire (compte BNC n° ) de l'ensemble des contrats de paiement dans lesquels il est associé:

- contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer M
- contrat de prélèvement à l'échéance pour la contribution foncière concernant INDV M

Modifier le montant des mensualités à venir pour le contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer M

**Retour** **Valider**

- Sélectionnez l'option « Modifier le montant des mensualités à venir pour le contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer ...etc ».

Cliquez sur « Valider » pour passer à l'étape suivante. L'écran suivant est affiché :

Accueil > Démarches personnelles > Gérer les contrats de paiement > Modifier un contrat de paiement

M **PETYF Ufudvqrmiawxlamz**

Etape 1/3 Etape 2/3 **Etape 3/3**

### Modifier un contrat de paiement

**Mon guide**

Vous pouvez demander, **une fois par an**, à modifier vos prélèvements de mensualisation à la hausse ou à la baisse. La demande peut être effectuée **jusqu'au 30/09**. Le changement prendra effet dès la prochaine échéance.

Pour cela, sélectionnez l'option "Modifier le montant des prélèvements à venir", renseignez le montant de l'impôt sur le revenu de 2023 que vous pensez payer en 2024 et cliquez sur "Calculer mensualités futures".

Vous pouvez également suspendre les prélèvements mensuels si vous estimez avoir déjà payé l'impôt que vous devez en 2024. Votre contrat de mensualisation sera automatiquement reconduit l'année suivante.

En cas de baisse des prélèvements, vous vous exposez à des pénalités si vous avez sous-évalué le montant de vos mensualités (LP.1056-1 du code des impôts).

**Contrat de mensualisation pour l'impôt sur le revenu concernant le foyer**

Total des mensualités prélevées	Montant de la mensualité à venir	Total des mensualités de l'année 2024
0	58 750	587 500

Que souhaitez-vous faire?

Modifier le montant des prélèvements mensuels à venir.  
Saisir le montant annuel de l'impôt sur le revenu de 2023 que vous pensez payer en 2024.  
Montant à payer en 2024 :  **Calculer les mensualités futures**

Suspendre les prélèvements mensuels en 2024 (si vous estimez avoir déjà payé plus que ce que vous devez).  
Votre contrat de mensualisation sera automatiquement reconduit en 2024

**Retour** **Valider**

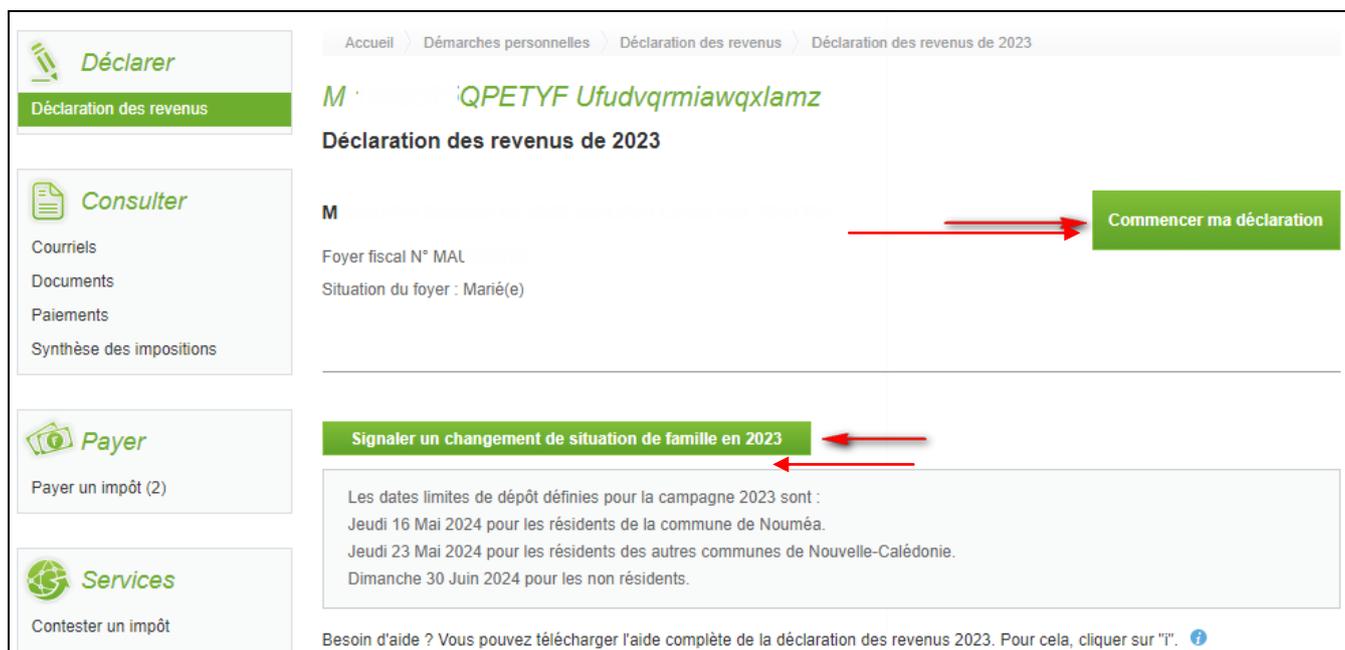
- Renseignez le champ « **Montant à payer en AAAA** » et cliquez sur « **Calculer les mensualités futures** ».

- Vérifier le montant des mensualités recalculées et cliquez sur « Valider » pour valider la modification.

Note :

- La modification des mensualités n'est possible qu'une seule fois.
- La modification des mensualités est également possible via le service « **Gérer** > **Gérer les contrats de paiement** » de votre compte en ligne. Pour plus d'informations concernant la modification d'un contrat de mensualisation de l'impôt sur le revenu, veuillez suivre la notice « Payer un impôt en ligne et gérer les contrats de paiement établis avec le service de la recette » accessible en cliquant ici.

#### 4. Commencer la saisie de votre déclaration des revenus



Accueil > Démarches personnelles > Déclaration des revenus > Déclaration des revenus de 2023

M : QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz

**Déclaration des revenus de 2023**

M

Foyer fiscal N° MAL

Situation du foyer : Marié(e)

**Commencer ma déclaration**

**Signaler un changement de situation de famille en 2023**

Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2023 sont :  
 Jeudi 16 Mai 2024 pour les résidents de la commune de Nouméa.  
 Jeudi 23 Mai 2024 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.  
 Dimanche 30 Juin 2024 pour les non résidents.

Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2023. Pour cela, cliquez sur "i".

- Cliquer sur le bouton « Commencer ma déclaration » correspondant au foyer fiscal pour lequel vous souhaitez effectuer la déclaration des revenus.

Note :

Si votre situation familiale a changé (mariage, PACS, divorce, séparation, rupture de PACS) dans le courant de l'année pour laquelle vous souhaitez déclarer des revenus (revenus sur l'année 2023 dans notre exemple), **il vous faudra transmettre une déclaration pour chacune des périodes** avant et après l'intervention de l'évènement.

Pour cela, commencer par signaler ce changement en cliquant sur le bouton «Ma situation familiale a changé ».

La déclaration des revenus se décline en trois étapes :

- Etape 1 : « Mes informations personnelles »
- Etape 2 : « Je déclare »
- Etape 1 : « Je valide et j'envoie »



**DSF**  
 Direction des Services  
 Fiscaux

VOS DEMARCHES  
FISCALES EN LIGNE

ATTENTION!! Vous êtes sur un environnement de VALID

[Voir mon profil](#)
[Déconnexion](#)

Accueil

Démarches personnelles

Démarches pour un tiers

Accueil > Démarches personnelles > Déclaration des revenus > Déclaration des revenus de AAAA

Pierre Dupont

1

Mes informations personnelles

2

Je déclare

3

Je vérifie et j'envoie

### Mes informations personnelles

Situation personnelle 
[Modifier](#)

Nom et prénoms	Mr Durant Yannick	Mme Durant Marie
Date et lieu de naissance	JJ/MM/AAAA - Nouméa	JJ/MM/AAAA
Situation professionnelle	Concepteur – Nom Employeur	Commerçant
Résident fiscal en Nouvelle-Calédonie	Oui	
Situation de famille en AAAA	Marié(e)	

Enfants à charge et enfants majeurs rattachés 
[Modifier](#)

Alix Durant né(e) le 02/06/1982 – Etudiant(e)
Zoé Dupond né(e) le 25/05/1986 – Handicapé(e) – En garde alternée
Kenzo Durant né(e) le 25/05/1986 – Etudiant – Handicapé(e)

Ascendants à charge (parents, grands-parents) 
[Modifier](#)

Durant Pierre né(e) le 02/01/1930
-----------------------------------

Mon guide

Lorem ipsum dolor sit amet, consetetur ?  
 Sadipscng elit, sed diam nonumy eirmod tempor invidunt ut labore et dolore magna aliquyam erat, sed diam voluptua. eirmod tempor invidunt ut labore et dolore magna aliquyam erat, sed diam voluptua.  
 Labore et dolore magna aliquyam erat, sed diam voluptua.

◀ 3 / 4 ▶

Déclaration de revenus 2012 de M Durant Yannick

✕ Quitter et revenir plus tard

## Navigation entre les étapes

La navigation entre les trois étapes est possible via les boutons « Etape suivante » et « Etape précédente » affichés en bas de page. Il est également possible de cliquer directement sur les onglets correspondants à ces trois étapes en cliquant sur leurs libellés affichés en dessous de votre nom et prénom.

## Quitter sa déclaration des revenus sans l'envoyer

Cette fonction permet de quitter votre déclaration des revenus à n'importe quel moment.

Sur chacune des 3 étapes « Mes informations personnelles », « Je déclare » et « Je vérifie et j'envoie », un bouton « Quitter et revenir plus tard » est affiché en haut à gauche :



A l'étape 3, un bouton « Quitter et revenir plus tard » est aussi affiché en bas de page :



**Tant qu'une déclaration est en brouillon, la direction des services fiscaux ne peut en aucun cas en prendre connaissance.**

Note :

Vous devez envoyer votre déclaration avant la date limite de dépôt.  
Dans le cas contraire, l'administration considérera que vous êtes défaillant concernant votre obligation déclarative. Vous vous exposez également à des pénalités de retard.

Note :

- lorsqu'un brouillon n'a pas été transmis, une notification par email pour non dépôt sera envoyée avant la date limite de dépôt.

## Revenir sur sa déclaration des revenus en brouillon

Dans le bloc « Déclarer », cliquer sur « Déclaration des revenus ». La page suivante est affichée :



Accueil > Démarches personnelles > Déclaration des revenus > Déclaration des revenus de 2013

**Déclarer**  
Déclaration des revenus (1)

**Consulter**  
Documents  
Synthèse Impôt sur le Revenu

**Services**  
Modification d'adresse  
Ajouter un document

**Gérer**  
Gérer les délégations

M [REDACTED]

**Déclaration des revenus de 2013**

M [REDACTED]

Foyer fiscal N° REC0000059  
Situation du foyer : Divorcé(e)

**Continuer ma déclaration**

**Supprimer ma déclaration**

**Ma situation familiale a changé en 2013**

Les dates limites de dépôt définies pour la campagne 2013 sont :  
Dimanche 12 Janvier 2014 pour les résidents de la commune de Nouméa.  
Jeudi 7 Février 2013 pour les résidents des autres communes de Nouvelle-Calédonie.  
Lundi 20 Janvier 2014 pour les non résidents.

Besoin d'aide ? Vous pouvez télécharger l'aide complète de la déclaration des revenus 2013. Pour cela, cliquer sur "i".

- Cliquer sur le bouton « Continuer ma déclaration » pour accéder à votre déclaration des revenus en brouillon.
- Cliquer sur le bouton « Supprimer ma déclaration » pour supprimer votre déclaration des revenus en brouillon. Toutes les données saisies ainsi que les documents joints seront supprimés.

## 5. Etape 1 « Mes informations personnelles »

Cette étape, consacrée aux informations personnelles, permet de déclarer notamment les éléments suivants :

- Situation personnelle : vérifiez que les informations relatives à l'état civil sont correctes et complétez les données manquantes.
- Enfants à charge et enfants majeurs rattachés : déclarez les enfants dont vous avez la charge et les enfants majeurs rattachés à votre foyer fiscal.
- Ascendants à charge : déclarez vos ascendants à charge ou ceux de votre conjoint (dans le cas d'un couple marié ou pacsé).
- Enfants accueillis : Déclarez les enfants accueillis sous votre toit durant toute l'année scolaire.
- Propriétaire / Locataire : Veuillez préciser si vous êtes propriétaire, locataire, logé à titre gratuit ou dans un logement de fonction

Note :

L'encadré « Mon guide », affiché sur la gauche, contient des astuces et autres informations complémentaires. N'hésitez pas à les consulter.

Note :

Ces informations sont nécessaires si vous souhaitez déduire certaines charges ou bénéficier de certaines réductions d'impôt à l'étape 2.

## 6. Etape 2 : Je déclare

A l'étape 1, après avoir cliqué sur le bouton « Etape suivante », la page suivante est affichée :

**Je déclare**

---

*Mes revenus perçus*

<b>Traitements, salaires, pensions et rentes</b> ⓘ	<a href="#">Modifier</a>
Travailleurs indépendants – Régime du forfait ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Travailleurs indépendants – Régime du réel ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Revenus de source extérieure à la Nouvelle-Calédonie ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Revenus fonciers ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Rentes viagères, revenus différés et indemnités des élus municipaux ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Revenus des capitaux mobiliers ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>

---

*Mes charges déductibles*

Intérêts d'emprunts : bien immobilier ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Travaux effectués en 2016 par un professionnel ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Travaux ou achat d'équipements dits "verts" ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Pensions alimentaires ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Frais de garde des enfants âgés de moins de 7 ans ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Services à la personne ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Cotisations sociales hors gérants de sociétés ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Primes d'assurance-vie ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Autres charges déductibles ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>

---

*Mes réductions et crédits d'impôt*

Réductions d'impôt ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Crédits d'impôt ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>

---

*Mes réintégrations de déductions et de réductions d'impôt*

Réintégrations de déductions et de réductions d'impôt ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
---	--------------------------

Retour à mes informations personnelles
Accéder à l'envoi

**Note :**

L'encadré « Mon guide » affiché sur la gauche contient des astuces et autres informations complémentaires. N'hésitez pas à les consulter.

- Si un des cadres de la déclaration vous concerne, cliquez sur le lien « Déclarer » de la ligne correspondante.

Note :

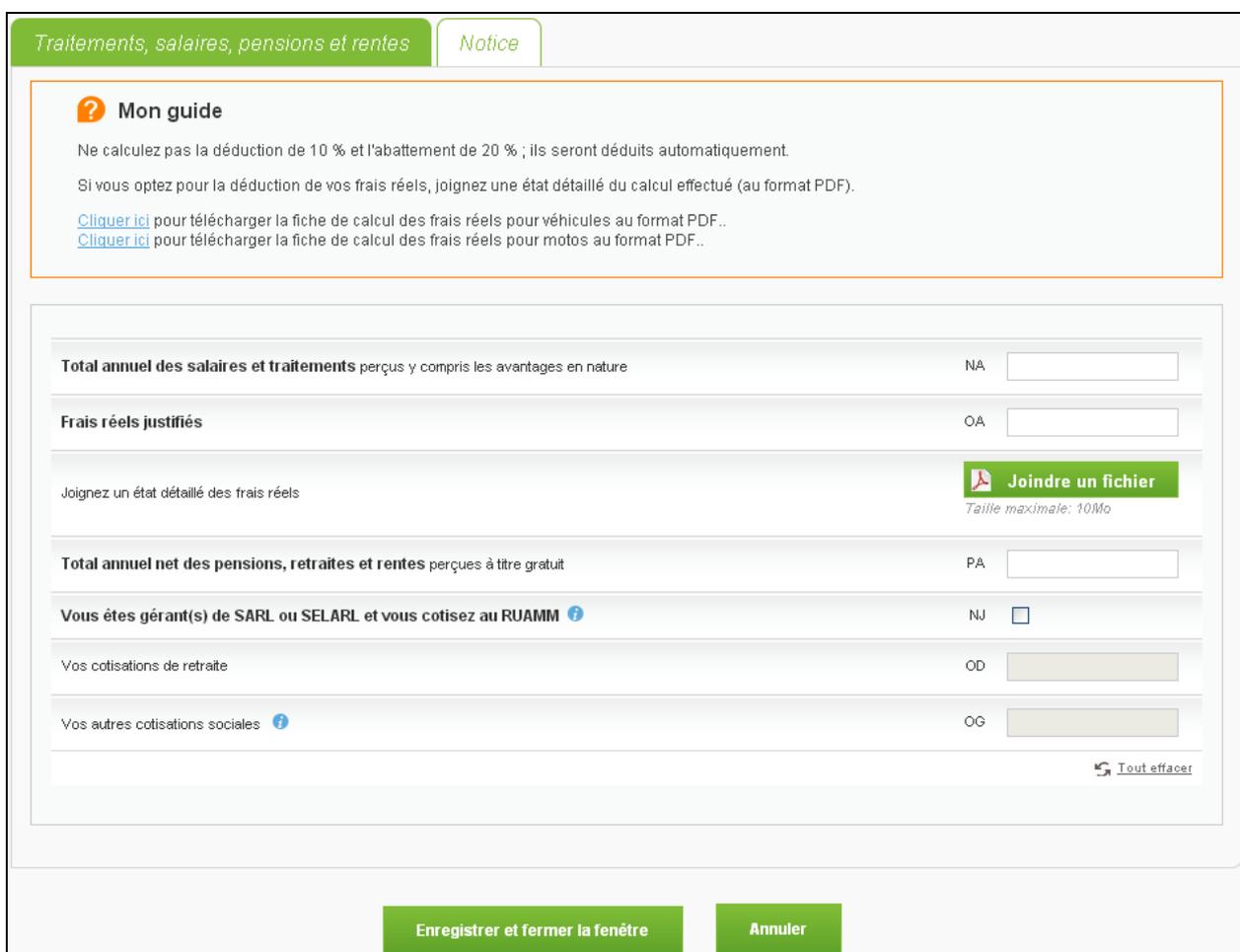
A l'état initial de l'étape 2, toutes les lignes sont affichées en gris (aucune rubrique déclarée).

SI la ligne est surlignée en bleu, c'est qu'elle a été renseignée. Il vous est alors possible de la Modifier si vous le souhaitez en cliquant sur « Modifier ».

### Exemple avec le cadre « Traitements, salaires, pensions et rentes »

- Cliquer sur le lien « Déclarer » sur la ligne « Traitements, salaires, pensions et rentes »

La page suivante est affichée, il vous reste à compléter les champs pour lesquels vous êtes concernés :



The screenshot shows a web interface for declaring income. At the top, there are two tabs: 'Traitements, salaires, pensions et rentes' (selected) and 'Notice'. Below the tabs is a 'Mon guide' section with a question mark icon, containing text about deductions and links to download calculation sheets for vehicles and motorcycles. The main form area contains several input fields:

- Total annuel des salaires et traitements** perçus y compris les avantages en nature (NA) [input field]
- Frais réels justifiés** (OA) [input field]
- Joignez un état détaillé des frais réels [upload button: Joindre un fichier, Taille maximale: 10Mo]
- Total annuel net des pensions, retraites et rentes** perçues à titre gratuit (PA) [input field]
- Vous êtes gérant(s) de SARL ou SELARL et vous cotisez au RUAMM** (NJ) [checkbox]
- Vos cotisations de retraite (OD) [input field]
- Vos autres cotisations sociales (OG) [input field]

At the bottom right of the form area is a 'Tout effacer' button. At the bottom of the page are two large green buttons: 'Enregistrer et fermer la fenêtre' and 'Annuler'.

### Encart « Mon guide » et onglet « Notice »

Un encadré, appelé « Mon guide », est affiché en haut de chaque écran. Il contient des astuces et autres informations utiles concernant les rubriques pouvant être renseignées sur l'écran affiché.

Un second onglet « Notice » est également disponible. Il contient une notice détaillée relative aux rubriques de la déclaration qu'il vous est possible de déclarer sur l'écran affiché.

### Bouton « i »

Un bouton « i » est affiché à côté de nombreux titres, boutons et champs. Cliquer sur ce bouton pour afficher l'aide relative à cet élément.

### Fonction « Joindre un fichier »

Il est possible de joindre des justificatifs (au format PDF, JPG, GIG ou PNG) sur de nombreux écrans de la déclaration des revenus.

- Cliquer sur le bouton « Joindre un fichier » pour ajouter un fichier

Note :

- chaque fichier joint doit faire moins de 5 Mo.
- il est possible de joindre un maximum de 50 fichiers à la déclaration des revenus.
- La taille maximum de tous les fichiers joints est de 20 Mo.

### Fonction « Tout effacer »

Un bouton « Tout effacer » est affiché en bas de chaque formulaire. Il permet d'effacer toutes les informations que vous avez saisies.

Note :

- cette fonction supprime également tous les fichiers ajoutés dans le formulaire affiché.
- seules les informations du formulaire affiché seront effacées (aucun impact sur les données saisies sur les autres écrans de la déclaration des revenus).

### Bouton « Enregistrer et fermer »

- Après avoir renseigné les données que vous souhaitez déclarer (sur le formulaire « Traitements, salaires, pensions et rentes » dans notre exemple), cliquer sur le bouton « Enregistrer et fermer »

L'étape 2/3 est de nouveau affichée et la ligne correspondant aux données déclarées s'affiche maintenant en bleu (preuve qu'au moins une rubrique du cadre concerné est renseignée).

## Déclaration des revenus fonciers

La déclaration des revenus fonciers est accessible à partir de l'étape 2, cadre « Revenus fonciers ».

Mes revenus perçus	
Traitements, salaires, pensions et rentes ⓘ	<a href="#">Modifier</a>
Travailleurs indépendants – Régime du forfait ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Travailleurs indépendants – Régime du réel ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
Revenus de source extérieure à la Nouvelle-Calédonie ⓘ	<a href="#">Déclarer</a>
<b>Revenus fonciers ⓘ</b>	<a href="#">Déclarer</a>

➤ Cliquez sur le bouton « Déclarer » pour accéder à la déclaration des revenus fonciers

1

2

3

Parts de SCI
Propriétés rurales et urbaines
Résultat foncier

### Parts de sociétés civiles immobilières (SCI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Déclarer ici les revenus fonciers qui proviennent de parts de sociétés civiles immobilières. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez passer à l'étape suivante.

[+ Ajouter une société](#)

**Total soumis à CCS**  
(Somme des résultats nets) A

**Total soumis à l'impôt sur le revenu**  
(Somme des résultats après exonération) B

[Étape suivante](#) ➤

La déclaration des revenus fonciers se présente en trois étapes.

- 1 - Parts de SCI : renseignez ici la part de revenus perçus de SCI.
- 2 - Propriétés rurales et urbaines : renseignez ici les revenus fonciers perçus d'immeuble détenus en nom propre.
- 3 - Résultat foncier : il se calcule automatiquement et sera reporté sur la déclaration de revenus.

De nombreux calculs sont effectués pour vous faciliter la saisie. De plus, le report des montants à déclarer sur la déclaration des revenus est automatique.

Note :

- Il est possible de revenir sur l'écran de la déclaration des revenus à n'importe quel moment. Pour cela, utilisez le bouton « Quitter et revenir à ma déclaration des revenus » affiché dans le bord gauche de l'écran.

Note :

- La déclaration des revenus fonciers ne peut pas être envoyée indépendamment de la déclaration des revenus.

Une fois votre déclaration des revenus fonciers complétée, il vous faut revenir sur votre déclaration des revenus sur laquelle votre résultat foncier sera automatiquement reporté.

## 7. Etape 3 : Je vérifie et j'envoie

- Vérifier que le contenu du bloc « Mes informations personnelles » est correct.
- Cliquer sur « Modifier mes informations personnelles » si une des informations n'est pas correcte.
- Vérifier que le contenu du bloc « Ma déclaration » est correct.

Note :

Dans le bloc « Ma déclaration », seuls les montants déclarés sont affichés.

Pour consulter le détail de votre déclaration, cliquer sur le bouton « Voir le détail de ma déclaration en PDF ».

- Cliquer sur « Modifier ma déclaration » si une des informations n'est pas correcte ou bien si vous avez un élément à déclarer qui ne figure pas.

Une estimation du montant de l'impôt est affichée :

<b>Estimation du montant de mon impôt sur les revenus et CCS de 2015</b>	
Cette estimation se base sur les données déclarées à ce jour.	
<b>Montant de l'impôt sur les revenus</b>	<b>311 600 CFP</b>
<b>Montant de la CCS</b>	<b>20 000 CFP</b>
<b>Montant total</b>	<b>331 600 CFP</b>

- Si vous souhaitez communiquer une information complémentaire ou précision, cliquez sur le bouton « Saisir un message » dans l'encadré « Cadre réservé à la correspondance ».

<b>Cadre réservé à la correspondance</b>
Saisissez ici toute information complémentaire ou précision que vous souhaitez porter à la connaissance de la direction des services fiscaux.
<a href="#">Saisir un message</a>

- Cliquer sur le bouton « J'envoie ma déclaration » pour transmettre votre déclaration à la Direction des Services Fiscaux.

Note :

**La direction des services fiscaux n'a pas connaissance de votre déclaration tant que vous ne l'avez pas envoyée.**

Vous devez envoyer votre déclaration avant la date limite de dépôt.

Dans le cas contraire, l'administration considérera que vous êtes défaillant concernant votre obligation déclarative. Vous vous exposez également à des pénalités de retard.

## 8. Envoyer la déclaration des revenus

Pour envoyer votre déclaration des revenus, cliquez sur le bouton « J'envoie ma déclaration » affiché sur l'écran « Je valide et j'envoie ».

- L'écran de confirmation suivant s'affiche. Vous avez la possibilité de valider l'envoi ou de l'abandonner.

Confirmez-vous l'envoi de votre déclaration des revenus de 2013 ?

Non, je l'envverrai plus tard

Oui, l'envoyer maintenant

- Une fois votre déclaration envoyée, un accusé de réception s'affiche. Un email vous est également envoyé afin de vous confirmer la bonne exécution de l'opération.

## 9. Accusé de réception et contrat de paiement

Une fois la déclaration envoyée, le système affiche l'accusé de réception suivant sur lequel il est possible :

- D'établir un contrat de paiement programmé
- De modifier le montant des acomptes provisionnels
- De modifier le montant des mensualités

### Etablir un contrat de paiement programmée

Sur l'accusé de réception, cliquez sur le bouton « **Etablir un contrat de paiement** » pour établir un contrat de paiement de type prélèvement à échéance ou mensualisation. (Cf. Etablir un contrat de paiement plus haut).

**M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz**

✔ La déclaration a été transmise avec succès.

Accusé de réception **977187348700** Télécharger

Objet : Déclaration des revenus de 2023 de M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz

Déclaration créée le 15/01/2024 par M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz  
Déclaration modifiée le 15/01/2024 par M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz  
Déclaration envoyée le 15/01/2024 par M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz

**Paiement de mon impôt sur le revenu**

Vous ne disposez actuellement d'aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour ce foyer fiscal.

Etablir un contrat de paiement

**Votre adresse connue de nos services**

Vous avez déménagé ? Vous ne recevez pas les courriers qui vous sont envoyés par la direction des services fiscaux ? Vérifiez et modifiez votre adresse si nécessaire.

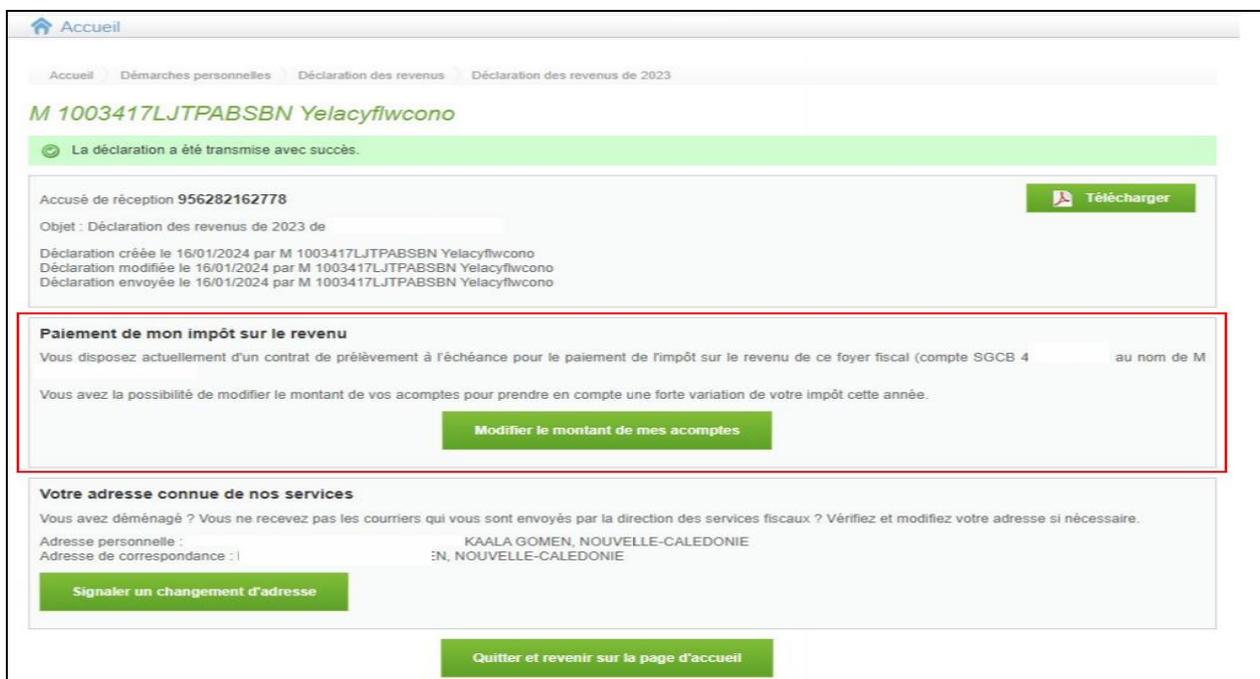
Adresse personnelle : \_\_\_\_\_ ; 98835 DUMBEA, NOUVELLE-CALEDONIE

Signaler un changement d'adresse

Quitter et revenir sur la page d'accueil

## Modifier le montant des acomptes provisionnels.

Sur l'accusé de réception, cliquez sur le bouton « **Modifier le montant de mes acomptes** » pour modifier le montant de vos acomptes 1 et 2 suivant la date. (Cf. Modifier le montant de mes acomptes provisionnels plus haut).



Accueil

Accueil Démarches personnelles Déclaration des revenus Déclaration des revenus de 2023

**M 1003417LJTPABSBN Yelacyflwcono**

La déclaration a été transmise avec succès.

Accusé de réception **956282162778** [Télécharger](#)

Objet : Déclaration des revenus de 2023 de

Déclaration créée le 16/01/2024 par M 1003417LJTPABSBN Yelacyflwcono  
Déclaration modifiée le 16/01/2024 par M 1003417LJTPABSBN Yelacyflwcono  
Déclaration envoyée le 16/01/2024 par M 1003417LJTPABSBN Yelacyflwcono

**Paielement de mon impôt sur le revenu**

Vous disposez actuellement d'un contrat de prélèvement à l'échéance pour le paiement de l'impôt sur le revenu de ce foyer fiscal (compte SGCB 4 au nom de M

Vous avez la possibilité de modifier le montant de vos acomptes pour prendre en compte une forte variation de votre impôt cette année.

[Modifier le montant de mes acomptes](#)

**Votre adresse connue de nos services**

Vous avez déménagé ? Vous ne recevez pas les courriers qui vous sont envoyés par la direction des services fiscaux ? Vérifiez et modifiez votre adresse si nécessaire.

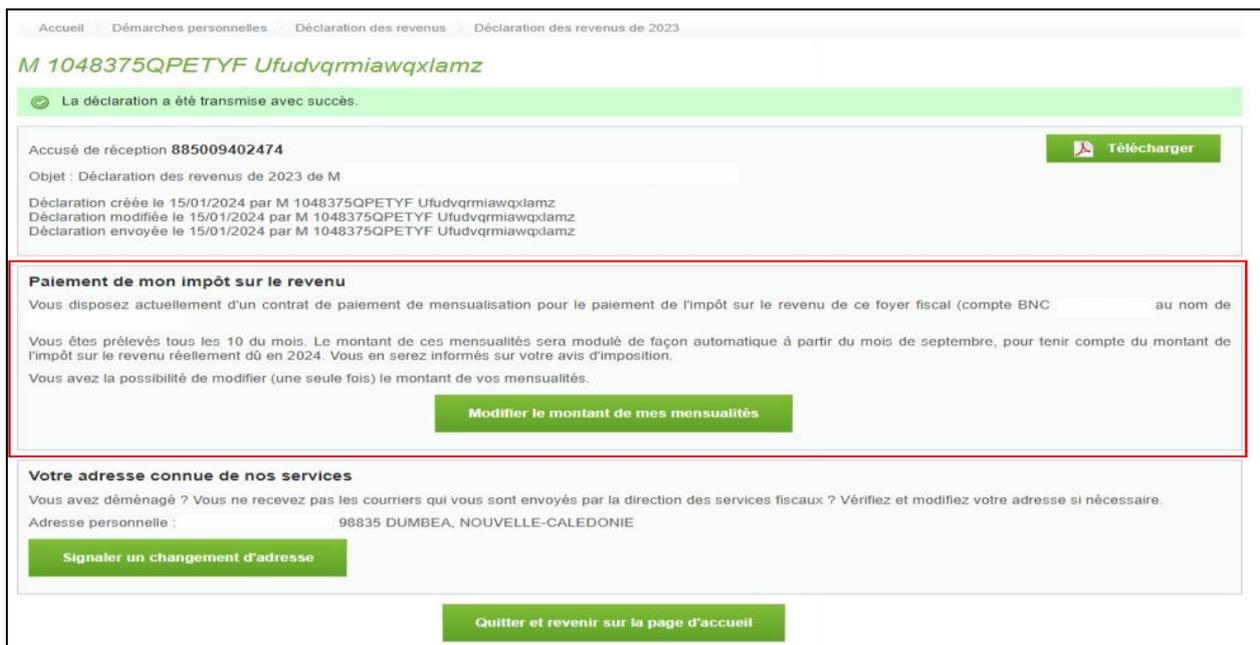
Adresse personnelle : KAALA GOMEN, NOUVELLE-CALEDONIE  
Adresse de correspondance : N, NOUVELLE-CALEDONIE

[Signaler un changement d'adresse](#)

[Quitter et revenir sur la page d'accueil](#)

## Modifier le montant de mes mensualités à venir.

Sur l'accusé de réception, cliquez sur le bouton « **Modifier le montant de mes mensualités** » pour modifier le montant de vos mensualités à venir. (Cf. Modifier le montant des mensualités à venir plus haut).



Accueil

Accueil Démarches personnelles Déclaration des revenus Déclaration des revenus de 2023

**M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz**

La déclaration a été transmise avec succès.

Accusé de réception **885009402474** [Télécharger](#)

Objet : Déclaration des revenus de 2023 de M

Déclaration créée le 15/01/2024 par M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz  
Déclaration modifiée le 15/01/2024 par M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz  
Déclaration envoyée le 15/01/2024 par M 1048375QPETYF Ufudvqrmiawqxlamz

**Paielement de mon impôt sur le revenu**

Vous disposez actuellement d'un contrat de paiement de mensualisation pour le paiement de l'impôt sur le revenu de ce foyer fiscal (compte BNC au nom de

Vous êtes prélevés tous les 10 du mois. Le montant de ces mensualités sera modulé de façon automatique à partir du mois de septembre, pour tenir compte du montant de l'impôt sur le revenu réellement dû en 2024. Vous en serez informés sur votre avis d'imposition.

Vous avez la possibilité de modifier (une seule fois) le montant de vos mensualités.

[Modifier le montant de mes mensualités](#)

**Votre adresse connue de nos services**

Vous avez déménagé ? Vous ne recevez pas les courriers qui vous sont envoyés par la direction des services fiscaux ? Vérifiez et modifiez votre adresse si nécessaire.

Adresse personnelle : 98835 DUMBEA, NOUVELLE-CALEDONIE

[Signaler un changement d'adresse](#)

[Quitter et revenir sur la page d'accueil](#)

## 10. Consulter la déclaration des revenus après envoi

Une fois envoyée, vous pouvez consulter votre déclaration des revenus aux emplacements suivants :

- Page d'accueil du service « Déclaration des revenus ». Pour cela, cliquer sur le bouton « Voir ma déclaration »

**Attention, cet écran ne donne accès qu'à la déclaration des revenus (pas aux fichiers que vous y avez joint).**

- Service de consultation des documents (menu « Consulter » / « Documents »)

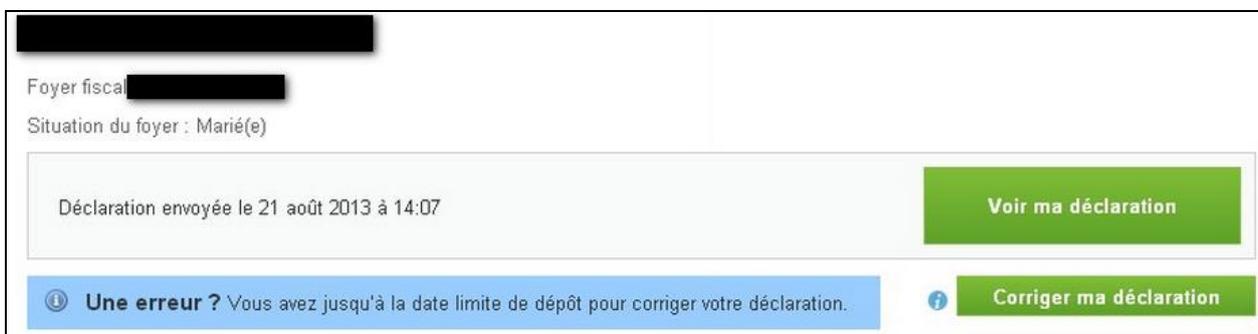
Vous trouverez ici votre déclaration des revenus ainsi que tous les documents joints.

## Corriger votre déclaration des revenus avant le 30 juin

### 1. Accès à la fonction

Si vous avez envoyé votre déclaration des revenus avant le 30 juin et que vous souhaitez apporter une correction, il vous est possible de le faire. Toutefois vous devez attendre le lendemain de chaque envoi pour pouvoir la corriger.

- Pour cela, aller sur la page d'accueil du service « Déclaration des revenus ». L'écran suivant est affiché :



The screenshot shows a web interface with the following elements:

- Top left: A blacked-out area, likely a user name or ID.
- Below: "Foyer fiscal" followed by another blacked-out area.
- Below that: "Situation du foyer : Marié(e)".
- A central box containing the text: "Déclaration envoyée le 21 août 2013 à 14:07".
- To the right of this box is a green button labeled "Voir ma déclaration".
- At the bottom, a blue banner contains the text: "Une erreur ? Vous avez jusqu'à la date limite de dépôt pour corriger votre déclaration." with an information icon on the left.
- To the right of the banner is another green button labeled "Corriger ma déclaration".

- Cliquer sur le bouton « Corriger ma déclaration ». Votre déclaration précédemment envoyée est affichée.
- Effectuer les corrections nécessaires.
- Cliquer sur le bouton « J'envoie ma déclaration » pour transmettre votre déclaration à la direction des services fiscaux.

Note :

**La direction des services fiscaux n'a pas connaissance de la correction que vous apportez à votre déclaration des revenus tant que vous ne l'avez pas envoyée.  
Si vous n'envoyez pas la déclaration « corrective », seule la première déclaration sera prise en compte.**

Note :

- Il vous est possible de commencer une correction de votre déclaration des revenus et de ne pas l'envoyer immédiatement.

De retour sur la page d'accueil du service « Déclaration des revenus », vous verrez les boutons suivants :

- « Continuer ma correction » : pour accéder à la correction de votre déclaration des revenus.
- « Supprimer ma correction » : pour supprimer la correction de votre déclaration des revenus.

## 2. Consulter l'historique des déclarations envoyées

A partir de la page d'accueil du service « Déclaration des revenus », le bouton « Voir ma déclaration » vous permet de consulter votre dernière déclaration envoyée.



Foyer fiscal [REDACTED]  
Situation du foyer : Marié(e)

Déclaration envoyée le 5 décembre 2013 à 13:19

[Voir ma déclaration](#)

[Voir l'historique de mes déclarations](#)

Si vous avez envoyé plus d'une déclaration des revenus, le bouton « Voir l'historique de mes déclarations » sera affiché afin de vous permettre de consulter un historique des déclarations envoyées (date d'envoi, auteur de l'envoi, N° d'accusé de réception, document de restitution de chaque déclaration).

Note : le service de consultation des documents (menu « Consulter » / « Documents ») vous permet également de consulter votre dernière déclaration envoyée ainsi que les fichiers que vous y avez joint.

## Corriger votre déclaration des revenus après le 30 juin

Une fois la date du 30 juin dépassée, le bouton « Corriger ma déclaration » n'est plus affiché. Si vous souhaitez apporter des corrections à votre déclaration des revenus, veuillez contacter votre gestionnaire à la direction des services fiscaux.

## Ma situation familiale a changé

Si votre situation familiale a changé dans le courant de l'exercice fiscal pour lequel vous déclarez vos revenus (2014 dans l'exemple), si vous vous êtes mariés, pacsés, séparés, avez divorcé ou votre conjoint est décédé, il vous faudra faire une déclaration pour chacune des périodes avant et après l'intervention de l'évènement

➤ Pour cela, cliquer sur le bouton « Ma situation familiale a changé en AAAA »

La page suivante est affichée :

**Vous avez changé de situation familiale en 2014 ?**

**i** Votre situation familiale a changé en 2014. Cela a une incidence sur votre déclaration des revenus. Pour plus d'informations concernant le nombre de déclarations que vous devez remplir ainsi que la façon dont doivent être ventilés les revenus et charges sur les différentes déclarations, cliquer sur "i".  
Pour tout autre modification, merci de contacter la direction des services fiscaux. **i**

**S'agit-il**

d'un mariage ?

d'une séparation ? **i**

d'une rupture de PACS ?

**Aller à l'étape suivante** **Annuler**

➤ Sélectionner le type d'évènement

➤ Cliquer sur « Etape suivante »

### 1. Mariage ou PACS

Si l'évènement concerne un mariage ou un PACS, la page suivante est affichée :

**Vous avez changé de situation familiale en 2014 ?**

Afin de nous permettre d'identifier votre conjoint, vous devez saisir son identifiant fiscal et sa clé d'identification, puis, cliquer sur le bouton « Rechercher le conjoint » pour vérifier que les informations saisies sont correctes.  
Pour savoir comment obtenir ces éléments, cliquer sur les boutons « i ».

Si votre conjoint n'a jamais déclaré de revenus en Nouvelle-Calédonie, [cliquez ici pour demander la création de son dossier fiscal](#)

**Identifiant fiscal du conjoint \***  **i**

**Clé d'identification du conjoint \***  **i**

**Rechercher le conjoint**

Résultat de la recherche :

**Date du mariage\***  **i**

**Retour à l'étape précédente** **Valider** **Annuler**

\* Champs obligatoires

➤ Saisir l'identifiant fiscal ainsi que la clé du conjoint

Note :

L'identifiant fiscal est composé de 7 chiffres et la clé composée de 2 chiffres.

Ces 2 éléments sont affichés sur le dernier avis d'imposition de votre conjoint.

Pour visualiser où ces derniers sont affichés, cliquer sur le pictogramme « i » affiché à côté du champ.

Si votre conjoint n'est pas connu de l'administration fiscale, il vous est possible de demander la création de son dossier en cliquant sur le lien « [cliquez ici pour demander la création de son dossier fiscal](#) ».

➤ Cliquer sur le bouton « Rechercher le conjoint »

➤ Vérifier que le nom et le prénom son corrects

Note :

S'ils ne sont pas corrects, veuillez les ressaisir

➤ Saisir la date de l'évènement au format jj/mm/aaaa ou sélectionner la date dans le calendrier

Note :

Seuls les évènements survenus durant l'exercice fiscal en cours (2014 dans notre exemple) seront pris en compte.

➤ Cliquer sur « Valider »

**La page d'accueil du service « Déclaration des revenus » s'affiche. Vous pouvez immédiatement saisir votre déclaration des revenus concernant ce nouveau foyer fiscal.**

## 2. Divorce, séparation, rupture de PACS ou décès

Si l'évènement concerne un divorce, une séparation, une rupture de PACS ou bien un décès, la page suivante est affichée :

**Vous avez changé de situation familiale en 2014 ?**

Date du divorce\*  ⓘ

[Retour à l'étape précédente](#) [Valider](#) [Annuler](#)

\* Champs obligatoires

➤ Saisir la date de l'évènement au format jj/mm/aaaa ou sélectionner la date dans le calendrier

➤ Cliquer sur « Valider »

La page d'accueil du service « Déclaration des revenus » s'affiche. Vous pouvez immédiatement saisir votre déclaration des revenus concernant ce nouveau foyer fiscal.

## Autre notices

Il existe plusieurs notices pour vous guider comme par exemple :

- Créer mon compte personnel
- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »
- Activer les démarches fiscales en ligne pour votre société
- Gérer mon compte personnel
- Effectuer une démarche fiscale en ligne pour un tiers
- Déléguer des services

Toutes ces notices sont disponibles dans la rubrique « Notices » disponible dans le menu de gauche sur :

<http://www.impots.nc>